

Vieux Pont

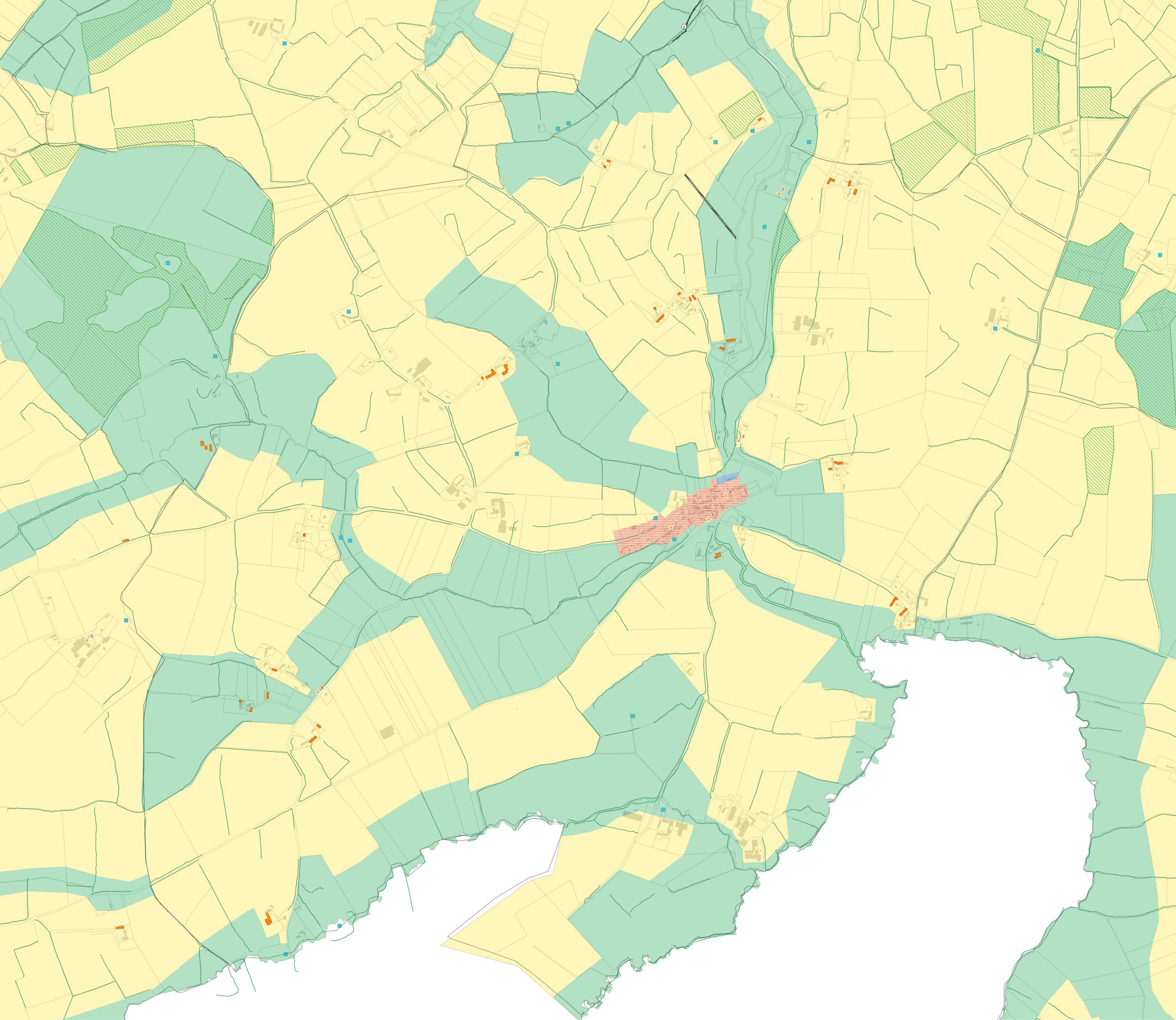


PRESCRIPTIONS

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▩ Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- N : Zone naturelle
- A : Zone agricole



0 500 m